Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 5

Artikel: Vérités anarchistes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382930

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

signer un papier qui est en réalité une « location-vente ».

Or, le droit civil, s'il traite de la location et de la vente, ignore, par contre, un contrat qui tiendrait de l'une et de l'autre, ou plutôt la Cour de cassation se refuse à assimiler un tel contrat à une vente et en fait une simple location avec promesse de vente.

Le contrat qui lie les deux parties est en double. On assure l'ouvrière qu'il s'agit d'une simple formalité. Bien souvent, elle signe la convention sans même la lire.

J'ai sous les yeux, en ce moment, un de ces contrats qu'un malheureux père de famille n'a lu qu'au moment où les difficultés ont surgi, c'est-à-dire le jour où on a fait saisie-arrêt sur son salaire pour payer une machine que la Compagnie de crédit avait reprise pour cessation de payement.

Voici les conditions essentielles de ce contrat:

« Chaque mois de location est payable à l'avance, et exclusivement sur les quittances de la maison.

« Les mois commencés étant exigibles en entier, on doit prévenir huit jours avant l'expiration de la location.

« Le locataire ne peut transporter la machine dans un nouveau local sans l'autorisation par écrit de la maison X.

« En cas d'incendie, le locataire est responsable de la valeur de la machine.

« A défaut de régularité dans les payements mensuels, le locataire s'engage à rendre la machine à la première réquisition de la maison X.»

Armé de ce contrat dûment signé, parfaitement en règle, le vendeur reprend sa machine ou poursuit la victime pour abus de confiance.

Voyez donc ce qui se passe. Bien souvent, l'ouvrière est obligée de chercher elle-même du travail, car dès lors que le contrat de location-vente est signé, la Compagnie de crédit se soucie peu du reste.

Si la combinaison réussit, c'est-à-dire si la pauvre piqurière arrive à payer complètement sa machine après des nuits de veille, après bien des larmes, après bien des misères, la Société a gagné 60, 70 pour cent, si ce n'est plus.

Si, au contraire, l'acheteuse est tombée sous l'effort, sous le fardeau de la maladie, du malheur, la machine à coudre retourne au vendeur, et tous les payements effectués, au prix de quelles souffrances, de quels sacrifices, restent acquis au vendeur.

C'est qu'il faut en faire des tabliers à fr. 1.20 la douzaine, des chemises à fr. 1.80 la douzaine, des jupons à fr. 1.80 la douzaine, pour arriver à vivre et à payer la machine!

Je revois encore la pauvre mère courbée sur sa machine à coudre, se tuant pour arriver à payer, au bout de la semaine, le timbre vert que collait sur l'horrible livret de crédit le grand barbu qui me faisait l'impression, dans mes visions d'enfant, d'un affreux et méchant croquemitaine.

Si l'ouvrière se trouve ainsi exploitée, c'est qu'elle est seule, isolée. Il serait à désirer que les syndicats professionnels créent des caisses de prêt d'honneur, où les familles trouveraient à secouer le joug odieux de certains établissements de crédit qui se jouent de la misère et des misérables.

Vérités anarchistes.

Nous avons déjà souvent fait l'expérience qu'il est parfaitement inutile de vouloir discuter sur des questions de lutte ou d'organisation syndicale avec les cuisiniers du *Réveil*. Ces apôtres de l'anarchie voudraient que tout le monde prenne pour révélations de vérités immuables et absolues les idées nébuleuses sortant de l'intérieur chaotique et obscur de leurs crânes et formant un ensemble confus qui ne supporte pas la critique sérieuse.

Nous ne connaissons guère de militant socialiste ou de fonctionnaire de syndicat qui ne se soit pas attiré les foudres et les malédictions que le pontificat de la sainte chapelle du *Réveil* anarchiste réserve à tous ceux qui se permettent de mettre en doute les doctrines fondamentales de la religion de St-Bertoni ou qui les contrarient par leur activité.

Tels nos ancêtres qui, ignorant les lois physiques, s'imaginaient que le soleil tourne autour de la terre, Bertoni et ses fidèles, ayant placé la lentille à rebours dans leur lunette, voient le monde de travers. En tout cas, ils paraissent absolument incapables de distinguer entre les bonnes et les mauvaises intentions de tous ceux qui ne sont pas de leur cercle.

Nous pourrions donc nous moquer carrément, tant de leur critique que de leurs thèses, si ces messieurs n'avançaient pas — pour les besoins de leur cause — des affirmations complètement fausses dans leurs publications. Bertoni ferait bien de chercher très près de lui la mauvaise foi qu'il attribue si aisément à ses adversaires.

Nous ne voulons pas parler ici des attaques personnelles dont tous les fonctionnaires de syndicats sont plus ou moins victimes. En nous traitant de généralissime ou de pape, Bertoni se rend lui-même ridicule, puisque tout le monde sait que nous ne commandons rien dans le mouvement ouvrier suisse, pas plus que le dernier syndiqué. Comme fonctionnaire, nous devons exécuter les décisions prises par le comité ou la commission de l'Union, préparer les rapports à présenter et les

propositions à formuler que l'on nous demande, et rien de plus. Nous devons toujours rendre compte de notre activité à nos mandataires, et nous devons être à leur disposition même pour des choses et dans des moments qui nous sont quelquefois peu agréables. — Mais il y a d'autres vérités à éclaircir!

Quand le rédacteur du *Réveil* nous accuse d'avoir voulu imposer notre volonté à l'organisation séparatiste des maçons italiens, c'est encore faux. Tout ce que nous avons demandé aux délégués des séparatistes, ce fut de soumettre, le cas échéant, les divergences au prochain congrès syndical suisse, respectivement à une commission mixte à nommer *par ce congrès et par les organisations en cause.* Il s'agissait là d'une question d'orientation et non pas d'une condition, puisque nous avons continué les pourparlers, malgré le refus des séparatistes d'accepter la sentence arbitrale d'une commission ainsi composée.

Mais tout cela n'a plus beaucoup d'importance aujourd'hui, une calomnie de plus ou de moins ne compte pas pour le *Réveil.*

Par contre, nous tenons à discuter un peu sur certains passages de l'article « Premier Mai », qui a paru récemment dans le même journal.

Nous ne nous occuperons que de ceux concernant particulièrement les organisations syndicales. Les voici:

« L'humanité a eu ses prêtres pour détourner la colère de dieu; ils ont vécu à ses dépens; elle a eu ses guerriers pour détourner et recevoir les coups de l'ennemi; en attendant la venue problématique de celui-ci, les guerriers ont fait bonne chère aux frais de la communauté. Puis ce fut le tour des représentants, les fameux représentants du peuple, à grandes écharpes chargés de faire de bonnes lois, de justes lois, qu'attend encore bouche bée la race imperdable des gogos politiques.

En tant que classe, les ouvriers ayant des intérêts propres dans l'organisation de la société capitaliste ne pouvaient échapper à la curée parasitaire. La classe ouvrière a aujourd'hui une sorte de représentation économique qui n'attend plus pour opérer plus largement encore que la sanction des pouvoirs publics. Celle-ci ne se fera pas attendre longtemps, car toute représentation étant un bâillon mis à l'impatience des individus, il est de notoriété publique que la classe ennemie y trouvera son compte.

Les fonctionnaires sont aux ouvriers ce que furent les prêtres et les guerriers à l'humanité primitive et actuelle, hélas! Ils disent aux travailleurs:

« Vous ne pouvez vous entendre directement avec vos maîtres, car vous n'êtes pas libres vis-à-vis d'eux et ils auront facilement raison de vos réclamations. Nommez-nous et fournissez-nous des moyens d'existence et nous serons vos représentants. Nous pourrons alors parler d'égaux à égaux et nous ferons aboutir vos revendications. »

Le raisonnement était captieux et il s'alliait au mieux avec la passivité ouvrière, avec la peur de l'action, avec la crainte de prendre soi-même en mains sa propre cause. Contre une redevance personnelle on évitait de se compromettre aux yeux du patronat et on mâchait en paix la maigre pitance dévolue aux salariés.

Envisagée sous l'angle unique de petits intérêts, la proposition des appointés permanents ne pouvait être rejetée. Du reste, elle vint à point quand ce parasitisme d'un nouvel ordre avait déjà mis en coupe réglée les organisations ouvrières. Il devait même peu à peu en changer l'orientation. »

Une minute de patience, s'il vous plaît! La rédaction du *Réveil,* à moins de risquer un voyage en Australie, aurait de la peine à nous citer un seul exemple où les organisations syndicales seraient sanctionnées par les pouvoirs publics. Au contraire, nous constatons que les gouvernements, d'accord avec le patronat, font tout leur possible pour restreindre et empêcher l'action des organisations syndicales ouvrières, qu'ils se voient obligés de tolérer.

Et nous ne saurions où la classe ennemie, le patronat et la bourgeoisie, trouverait mieux son compte que dans les régions où s'exerce la propagande de Bertoni et de ses apôtres.

Quant à la comparaison des fonctionnaires des syndicats à des prêtres, elle n'a aucun sens. Même là où l'on a affaire à des ouvriers passablement ignorants, les syndicats font leur possible pour permettre que leurs adhérents se rendent compte eux-mêmes de la situation.

Seuls les non-syndiqués, si vaillamment défendus par le *Réveil,* seront toujours à la merci des prêtres de l'anarchie, jusqu'à ce qu'ils aient reconnu le vide de leur croyance.

S'il est vrai que le plus souvent les prêtres, les guerriers et les soi-disant représentants du peuple n'ont rendu service qu'aux classes possédantes, Bertoni aurait probablement quelque peine à prouver qu'il en est de même pour les fonctionnaires des syndicats qu'il compare aux premiers.

Voici du reste comment Bertoni lui-même estime ce genre de comparaison:

« (Leurs arguments. *Réveil* du 10 juin 1911.) Tout d'abord comparaison n'est pas raison, et puisqu'ils se réclament de la science, ils ne devraient pas ignorer que, *scientifiquement,* une analogie peut servir à formuler une hypothèse, mais ne constitue jamais une preuve proprement dite, et ne permet de conclure par aucune affirmation.

Bien mieux, avec une telle méthode, il est aisé de justifier les pires dépravations, les infamies les plus révoltantes. Prenons des exemples. Un ouvrier typographe compose ou imprime des formulaires pour la police. Pourquoi un mouchard ne pourrait-il les remplir? Le même ouvrier appartient à l'équipe d'un journal réactionnaire. Pourquoi un « intellectuel » ne pourrait-il pas en être le rédacteur? Imprime-t-il une annonce demandant des jaunes? et voilà les briseurs de grève complètement justifiés.»

Pour ce qui concerne le rôle des fonctionnaires de nos organisations syndicales, il n'a au-

cune ressemblance avec celui des prêtres, des guerriers ou des députés, c'est à peine s'il existe des fonctions qui se ressemblent. Cela n'empêche pas le rédacteur du *Réveil* d'identifier les uns avec les autres, une méthode qui est sans doute commode, mais peu honnête.

En reprochant aux fonctionnaires de faire croire aux ouvriers que l'issue des mouvements ne dépend que des secrétaires permanents, qu'eux seuls peuvent garantir le salut des travailleurs, le *Réveil* s'est encore placé en dehors de la réalité. C'est qu'il n'y a ni de réunion de propagande, ni un journal syndical, ni un seul rapport publié par nos fédérations syndicales, dans lesquels on ne s'efforce de prouver aux ouvriers que le succès de l'action syndicale dépend *en premier lieu de leur collaboration continuelle*, et non seulement comme cotisants, mais aussi comme éléments actifs dans tous les genres d'activité concernant les syndicats.

Nous aimerions un peu voir les grimaces que feraient les 500, les 1000 ou 2000 ouvriers métallurgistes ou ouvriers sur bois qui assistent aux assemblées syndicales à Berne, à Bâle et à Zurich, si un fonctionnaire leur tenait les propos que nous attribue le *Réveil!*

Mais passons plus loin:

« Le fonctionnarisme est par sa nature foncièrement centralisateur, l'autonomie du syndicat ne lui permet aucun développement et le rejette fatalement. C'est ce qui explique la centralisation à outrance qui s'opère partout et dans toutes les organisations industrielles. Ce mouvement n'est pas le fait de besoins ressentis exigeant un développement plus grand de la ligne de bataille, mais l'œuvre du fonctionnarisme. Il se défend en aggravant les difficultés pour mieux dominer. Contrairement à l'axiome gouvernemental: « diviser pour régner », il centralise, il agglomère pour mieux asseoir sa puissance et la rendre intangible.

Cependant, jamais la tactique de la guerre économique n'a montré de meilleurs résultats que dans la décentralisation de l'attaque, dans des combats dispersés, finissant ici pour renaître là, énervant l'action patronale par leur soudaineté et rendant impossible toute prévision préventive. *)

Au lieu de cette dispersion appelant peu à peu toutes les forces au combat, les excitant les unes par les autres, nous allons avoir la lourde machine dont la mise en marche sera si lente qu'elle laissera le champ libre à la diplomatie syndicaliste et au développement à l'extrême du fonctionnarisme ouvrier. Ce sera le paradis des permanents arbitres de la situation. »

Il ne faut pas être scrupuleux pour renverser ainsi la réalité des faits, et il faut ignorer l'histoire du développement des fédérations syndicales pour accepter ces interprétations plus que phantastiques.

En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où le centralisme dans l'organisation syndicale est moins développé qu'en Allemagne ou en Scandinavie, le fonctionnarisme syndical — pour conserver l'expression du *Réveil* — n'est pas moins, mais plutôt plus fort que dans les pays où le centralisme prédomine. En Suisse, les organisations syndicales des cheminots, des postiers et, en France, les fédérations industrielles, qui toutes sont constituées sur des bases plutôt fédéralistes, laissent généralement à leurs sections bien plus d'autonomie que les fédérations centralistes que nous connaissons. Cela n'a pas empêché les premières d'engager des fonctionnaires permanents, bien avant que les fédérations centrales en aient pu engager. Il existe d'ailleurs, en Suisse, des fédérations centrales qui n'admettent qu'une autonomie fort restreinte des sections, *sans cependant disposer d'un seul fonctionnaire permanent.* Ce sont par exemple celles des relieurs, des chapeliers, des chauffeurs et des machinistes, etc.

D'autre part, nous pourrions citer de nombreux exemples où les fonctionnaires de différentes organisations ont prêché en vain en faveur d'une centralisation, non pas pour mieux gouverner, mais pour arriver à une diminution des frais administratifs et des dépenses pour la propagande. Ce ne fut qu'au moment où par des échecs continuels, par l'impossibilité d'arracher au patronat coalisé des concessions durables les ouvriers firent eux-mêmes l'expérience qu'ils manquaient de force, que le système du centralisme — et d'un centralisme relatif — fut adopté.

Ces expériences, les ouvriers de l'industrie horlogère les firent, après les ouvriers de l'industrie des machines et des métaux, après les ouvriers sur bois et les ouvriers de l'industrie textile, etc.

Cela ne veut pas dire que le centralisme à lui seul soit le moyen suprême pour sauver une organisation. Nous aurons peut-être bientôt l'occasion de démontrer qu'une organisation centrale, pour bien cheminer, exige une grande attention et beaucoup de zèle, d'assiduité et de capacité, aussi bien de la part des membres que de la part des fonctionnaires.

Pour le moment, il s'agissait de démontrer que Bertoni reste à côté de la réalité, en prétendant que la formation des organisations centrales soit l'œuvre de fonctionnaires cherchant à se préparer un lit de tout repos.

Même dans une organisation à base fédéraliste, l'autonomie des groupes affiliés se trouve restreinte chaque fois que se fait sentir le besoin de suivre en plan déterminé par avance ou d'entreprendre une action commune. Il y a cependant cette différence à signaler, c'est que dans une organisation à base purement fédéraliste on a infiniment plus de peine à préparer une action d'ensemble, à mettre les volontés d'accord, que dans une organisation à base centraliste. Nous en avons fait l'expérience dans l'*Union suisse des fédéra-*

*) C'est nous qui soulignons. Réd.

tions syndicales, qui est une des plus grandes organisations à base fédéraliste existant en Suisse.

D'autre part, les fonctionnaires, qui cherchent à concentrer des forces ouvrières pour avoir la paix, devront faire tôt ou tard l'expérience qu'à un moment donné la masse veut marcher même contre le gré de ceux qui la dirigent. Comme preuve, nous citerons les dernières grandes grèves aux Etats-Unis et surtout les grèves des mineurs, des métallurgistes et des travailleurs de l'industrie textile en Grande-Bretagne. A plusieurs reprises, lors de ces grèves, on a vu les ouvriers quitter le travail, malgré le mot d'ordre contraire des fonctionnaires de certaines Trades-Unions.

Sans préjudice pour la question de savoir si les fonctionnaires en cause avaient raison ou tort en conseillant de continuer le travail, ces faits prouvent à l'évidence que les craintes exprimées par Bertoni au sujet du pouvoir des fonctionnaires sont au moins très exagérées.

Là où les ouvriers sont devenus conscients du pouvoir qu'ils sont capables d'exercer par leur organisation syndicale, les circonstances, les conditions sociales sauront mettre les lourdes machines en action, au cas où certains fonctionnaires s'imaginaient de les maintenir toujours dans l'inaction. Il y a cette différence entre les syndicats fictifs localistes et autonomes comme les entend Bertoni et les fortes fédérations centrales, c'est que partout où les premiers prédominent, la situation a beau être critique au point de devenir insupportable, il ne se produira que des feux de paille, puisque les ouvriers n'auront pas de quoi mettre en mouvement. Pendant que là où il y a de fortes organisations centrales, on réfléchira et on discutera peut-être longtemps avant de mettre la lourde machine syndicale en action, mais, une fois qu'on aura décidé de se lancer dans le combat, le plus puissant patronat ressentira pour longtemps les effets de la lutte, même quand l'organisation ouvrière n'aurait pas obtenu gain de cause.

Les dirigeants des syndicats neutres, même ceux des syndicats dits chrétiens, en Belgique, en Allemagne ou en Autriche, ont fait de cruelles expériences avec leurs essais d'organiser des ouvriers pour les endormir.

Quant à l'affirmation concernant les résultats des différentes tactiques, Bertoni se montre vraiment connaisseur.

D'abord, l'organisation à base centraliste n'empêche absolument pas la tactique de guérillas. On l'a employée un peu partout où les circonstances paraissaient l'exiger. L'organisation centrale ou plutôt la direction unique des différents mouvements a simplement permis d'accorder les attaques disséminés, en empêchant qu'elles se contrarient.

Cependant, il y a loin de cette constatation à la prétention que les combats dispersés, que la décentralisation de l'attaque donnent toujours les meilleurs résultats. Nous avons pu constater au contraire que là où les ouvriers ont réuni les forces nécessaires pour attaquer le patronat sérieusement sur toute la ligne, les résultats leur étaient au moins aussi favorables qu'en luttant par petits groupes.

La tactique doit être déterminée, suivant les revendications dont il s'agit, et en même temps selon les proportions de forces entre les patrons et les ouvriers en cause et suivant les circonstances générales (conditions économiques, état de l'opinion publique, conditions politiques, etc.). Ce sont là plusieurs facteurs qui peuvent beaucoup changer. Ils montrent cependant une tendance forçant les organisations ouvrières à se préparer le mieux possible à des luttes étendues, à des grands mouvements d'ensemble.

Quant à la soudaineté, c'est-à-dire aux surprises, Bertoni pourrait bien savoir qu'aujourd'hui elles ne jouent plus le rôle qu'elles pouvaient jouer il y a un demi-siècle, lorsque le patronat n'était presque pas organisé.

Dans toutes les industries dont les conditions se prêtent pour faire souvent grève, les patrons comptent aujourd'hui avec les grèves, comme les paysans comptent avec le mauvais temps. Ce seul fait diminue de beaucoup les chances des surprises, sans tenir compte de ce que la moindre préparation d'un mouvement important ne peut rester longtemps cachée.

Il y a mieux que ça à opposer aux affirmations du *Réveil.* Pour tous ceux qui se donnent la peine de comparer les conditions de travail et d'existence des ouvriers en Espagne, en Italie ou en Hollande où la tactique préconisée par Bertoni prédomine, à celles des ouvriers en Scandinavie, au Danemark, en Grande-Bretagne et en Allemagne où l'on observe plutôt la tactique des mouvements d'ensemble, il ne sera pas difficile de s'orienter sur la valeur des différentes tactiques.

Dans ses conclusions, le rédacteur du *Réveil* lui-même trouve son tableau un peu noir, mais pas assez noir, cependant, pour ne pas exciter ses lecteurs contre les fonctionnaires des syndicats, qu'il accuse de trahir les ouvriers, *sans citer une seule preuve.*

Il reste pourtant une affirmation qu'il vaut la peine d'examiner de plus près. La voici :

« La résistance patronale elle-même ne peut servir d'exemple à la centralisation ouvrière car si, à certains moments elle affecte de se centraliser, il n'empêche que le faisceau ainsi formé est fugitif, passager, de courte durée, en rapport avec une situation momentanée, les intéressés reprenant, dès la crise passée, leur complète liberté d'action. Elle est d'un caractère essentiellement mobile et sujette à des métamorphoses très variées. »

C'est encore une vérité à rebours que Bertoni sert à ses lecteurs. Il est possible qu'en France, en Italie et en Suisse romande, là où l'individualisme exerce une grande influence et partout où les patrons n'ont pas à compter avec de puissantes fédérations syndicales, les associations patronales laissent une certaine liberté à leurs membres.

Cependant, dans la plupart des pays industriels on se rend de plus en plus compte que les patrons sont personnellement bien moins libres qu'on le croit. En tout cas, pour tout ce qui concerne leurs rapports avec l'organisation ouvrière et surtout dès qu'il s'agit d'établir les conditions de travail, *l'autonomie des patrons diminue, à mesure que l'influence de l'organisation ouvrière se fait sentir!*

Même s'il n'en était pas ainsi et que les patrons n'étaient pas liés comme ils le sont actuellement déjà (voir l'exemple de la grève des mouleurs à Genève, celle des monteurs de boîtes dans le Jura, celle des brasseurs de toute la Suisse, celle des peintres et gipseurs à Zurich), cela ne prouverait pas beaucoup contre la nécessité pour les ouvriers de concentrer leurs forces. Bertoni devrait savoir que les patrons ont beaucoup plus de facilité à s'entendre entre eux que les ouvriers. Il y aurait encore beaucoup à dire sur la quantité d'affirmations erronées, publiées dans son numéro du Premier Mai par le *Réveil*. Mais nous pensons que les quelques exemples que nous venons de tirer un peu à jour, peuvent suffire, pour montrer le sérieux de ceux qui se sacrifient principalement à combattre les fortes organisations ouvrières et qui s'imaginent rendre un grand service à la cause ouvrière en défendant les non-syndiqués et ceux qui ne font rien contre ceux qui — à l'avis de Bertoni et consorts — ne font pas assez.

Le développement de nos fédérations syndicales.

Fédération suisse des typographes.

Le rapport sur l'année 1911, fort de 160 pages, donne des renseignements sur le mouvement général de la fédération, sur l'activité de ses institutions, l'état de ses finances et de ses bibliothèques, le nombre des imprimeries, des machines à imprimer et de celles à composer, sur l'apprentissage. Il contient en outre une statistique des vacances, de la mortalité, des survivants des membres décédés, enfin les rapports des sections. Le nombre des membres et de 3569, il a augmenté de 200 pendant l'année 1911. Ce nombre se répartit sur 25 sections. 31 membres sont sortis de la fédération, 21 ont été exclus et 28 sont décédés.

Les bibliothèques des 25 sections accusent une augmentation totale de 200 volumes; elles en comptent actuellement 9631, dont 7893 ont été prêtés aux membres pendant l'année 1911. Les dépenses pour l'acquisition de nouveaux volumes et pour des travaux de relieure s'élèvent à fr. 3100.

Le nombre des imprimeries situées dans les rayons des sections est de 604, dont 557 reconnaissent le tarif; 360 sont soumises à la loi sur les fabriques. En fait de machines à imprimer, fonctionnent: 1102 presses en blanc, 138 presses à bras, 803 pédales et 46 presses rotatives. Il y a en tout 270 machines à composer de différents systèmes. Pendant l'année 1911, 120 apprentis compositeurs et 56 apprentis imprimeurs ont passé l'examen de sortie d'apprentissage. Au bureau central de placement, se sont annoncés 1126 compositeurs et 355 conducteurs de machines, dont 781 compositeurs et 224 conducteurs de machines ont pu être placés.

Intéressants sont les chiffres des différentes caisses de secours. La caisse générale qui accusait au commencement de l'année 1911 un solde de fr. 27,900, a eu un total de recettes de fr. 130,875. Comme secours de chômage, viatique, départ, déménagement, etc., ont été dépensés fr. 24,222. Le total des dépenses de la caisse générale est de fr. 107,065. Solde en caisse au 31 décembre 1911: fr. 23,810. Fortune: fr. 267,610; augmentation en 1911: fr. 30,910. Les comptes annuels de la caisse de maladie, d'invalidité et de décès montrent un total des recettes de fr. 272,434 (y compris le solde de l'année précédente: fr. 12,210). Les secours payés se chiffrent à fr. 114,853 pour les malades, à fr. 1342 pour frais de médecin, de pharmacie et d'hôpitaux. A 86 invalides, furent payés fr. 58,398; aux survivants de membres décédés fr. 11,100. En 1911, la fortune de cette caisse à augmenté de francs 71,983; au 31 décembre, elle s'élevait à fr. 653,893. Chiffres imposants! La fédération entretient aussi une caisse de maladie pour les apprentis.

Egalement intéressante est la statistique des vacances, qui démontre que 238 patrons accordent des vacances à 1852 membres.

La fédération possède à Bâle une imprimerie, dont les recettes de l'année passée se chiffrent à fr. 138,178 et les dépenses à fr. 125,670, elle a fait un bénéfice net de fr. 12,508.

La bonne marche des affaires de l'imprimerie pendant l'année dernière a eu pour conséquence que les institutions de secours de la fédération n'ont pas été tant mises à contribution; il en résulte pour toutes les caisses un excédent assez considérable. Un mouvement de tarif dans le Tessin a donné des résultats favorables pour les membres en question. Le projet de la création d'un bureau de placement paritaire, entre patrons et ouvriers, a été soumis à la votation générale des deux organisations qui l'acceptèrent; mais le fait que les typographes ne faisant pas partie de la fédération l'ont rejeté à une grande majorité dans leur votation, a empêché son introduction. La fédération se prépare actuellement pour un prochain mouvement de tarif. La disproportion qui existe entre les prix des vivres et des logements, continuellement en hausse, et les salaires actuels, rend nécessaire l'introduction d'un nouveau tarif avec des salaires plus élevés, tarif dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 1913. Aussi pendant l'année écoulée la Fédération suisse des typographes a éloigné beaucoup de misère et de soucis de ceux qui ont eu à sentir le mauvais côté de la vie sous forme de maladie, d'invalidité et de chômage. Elle a ainsi soulagé beaucoup de souffrances. Elle a empêché beaucoup de malheur, quand la mort arrachait des soutiens de famille.

* * *

NB. Viennent de paraître les rapports des fédérations des ouvriers sur métaux et des relieurs; nous en donnerons un extrait dans le prochain numéro.